Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX515 · ANNEXES DÉDIÉES

L'ami importun et la veuve devant le juge injuste : deux enseignements complémentaires sur la prière

Cette annexe compare la parabole de l'ami importun (Luc 11.5-8) et celle de la veuve et du juge injuste (Luc 18.1-8). Elle examine leurs contextes,...

LECTURE **28 min**

RÉFÉRENCES **32**

LIVRES CITÉS **2**

PUBLIÉE **25/11/2026**

MISE À JOUR **25/11/2026**

SOURCE
https://schilo.org/anx515-lami-importun-et-la-veuve-devant-le-juge-injuste-deux-enseignements-complementaires-sur-la-priere/

EXPORTÉE LE
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

ANX515 - L'ami importun et la veuve devant le juge injuste : deux enseignements complémentaires sur la prière 2
4.1. Deux paraboles rapportées par Luc 3
4.2. Le contexte de la parabole de l'ami importun 3
4.3. Le contexte de la parabole de la veuve et du juge injuste 4
4.4. Les personnages de la première parabole 4
4.5. Les personnages de la seconde parabole 5
4.6. Deux demandes de nature différente 6
4.7. La résistance initiale des personnages sollicités 6
4.8. L'audace dans la première parabole 7
4.9. La persévérance explicite de la veuve 7
4.10. Le raisonnement fondé sur le contraste 8
4.11. La bonté divine et la justice divine 8
4.12. Le problème du délai 9
4.13. La question finale concernant la foi 10
4.14. Les risques d'une assimilation excessive 10
4.15. Tableau comparatif des deux paraboles 11
4.16. Les deux paraboles dans l'ensemble de l'enseignement de Jésus 11
4.17. Conclusion de l'annexe 12
Lexique 13

ANX515 - L'ami importun et la veuve devant le juge injuste : deux enseignements complémentaires sur la prière

Cette annexe compare la parabole de l'ami importun (Luc 11.5-8) et celle de la veuve et du juge injuste (Luc 18.1-8). Elle examine leurs contextes, leurs structures narratives et leurs enseignements respectifs. L'objectif est de déterminer ce qui relève de l'audace dans la demande, de la persévérance dans la prière et de la confiance dans la bonté et la justice divines, sans confondre les particularités des deux récits.

4.1. Deux paraboles rapportées par Luc

L'Évangile selon Luc contient deux paraboles fréquemment rapprochées dans les études consacrées à la prière.

La première présente un homme qui sollicite trois pains auprès d'un ami au milieu de la nuit (Luc 11.5-8).

La seconde raconte l'histoire d'une veuve qui réclame justice à un juge refusant initialement d'intervenir (Luc 18.1-8).

Dans les deux récits, une personne formule une demande légitime et rencontre une résistance.

Dans les deux cas, la demande aboutit finalement à une réponse favorable.

Ces ressemblances expliquent pourquoi les deux paraboles sont souvent interprétées ensemble.

Cependant, leurs différences sont importantes.

La première appartient à l'enseignement de Jésus sur la relation avec le Père céleste.

La seconde est explicitement introduite comme une exhortation à prier sans se décourager.

Leur rapprochement est donc utile, à condition de respecter leur contexte particulier.

4.2. Le contexte de la parabole de l'ami importun

La parabole de l'ami importun intervient après la demande d'un disciple :

« Seigneur, enseigne-nous à prier. » (Luc 11.1).

Jésus répond en donnant un modèle de prière.

Il présente ensuite la situation de l'homme qui cherche du pain pour accueillir son visiteur.

Après cette parabole, Jésus invite ses disciples à demander, chercher et frapper (Luc 11.9-10).

Il conclut par une comparaison entre les parents humains et le Père céleste (Luc 11.11-13).

Cette organisation montre que la parabole appartient à un enseignement consacré à la confiance dans la prière.

L'accent porte particulièrement sur la liberté de présenter ses besoins à Dieu.

La bonté du Père céleste constitue le fondement de cette assurance.

4.3. Le contexte de la parabole de la veuve et du juge injuste

La seconde parabole apparaît dans un contexte différent.

En Luc 17.20-37, Jésus évoque la venue du Royaume de Dieu et les événements associés aux jours du Fils de l'homme.

Luc 18.1 introduit ensuite la parabole de la veuve et du juge injuste.

L'évangéliste précise que Jésus voulait montrer à ses disciples qu'ils devaient toujours prier et ne pas se décourager.

Cette introduction donne explicitement l'objectif du récit.

La parabole se termine par une question concernant la foi que le Fils de l'homme trouvera lors de sa venue (Luc 18.8).

Le contexte associe donc la persévérance dans la prière à l'attente de l'intervention divine et à la fidélité des disciples.

Cette dimension eschatologique est moins directement présente dans la parabole de l'ami importun.

4.4. Les personnages de la première parabole

La parabole de Luc 11.5-8 présente trois personnages.

Le premier est un voyageur arrivé au milieu de la nuit.

Le deuxième est son hôte, qui ne possède pas de pain à lui offrir.

Le troisième est un voisin auquel l'hôte demande de l'aide.

Le voyageur provoque indirectement la situation.

L'hôte devient le demandeur.

Le voisin possède les ressources nécessaires pour répondre à la demande.

La difficulté résulte principalement de l'heure tardive et des contraintes familiales invoquées par le voisin.

Le récit ne présente pas explicitement ce dernier comme un homme injuste.

Cette précision distingue déjà la première parabole de la seconde.

4.5. Les personnages de la seconde parabole

Luc 18.2-3 présente deux personnages principaux.

Le premier est un juge qui ne craint pas Dieu et ne respecte personne.

Le second est une veuve qui réclame justice contre son adversaire.

La description du juge est explicitement négative.

Son attitude morale constitue un élément essentiel du récit.

La veuve, quant à elle, apparaît comme une personne cherchant à obtenir justice.

Le texte ne fournit pas de détails sur son adversaire ni sur la nature exacte du litige.

Il serait donc incorrect de reconstituer une affaire judiciaire précise.

La situation suffit à mettre en évidence le contraste entre la demande légitime de la veuve et le refus initial du juge.

4.6. Deux demandes de nature différente

Dans la première parabole, la demande concerne un besoin matériel immédiat.

L'homme sollicite trois pains afin de nourrir son visiteur.

Dans la seconde, la veuve demande que justice lui soit rendue.

Ces deux demandes possèdent une légitimité évidente dans leur contexte.

Cependant, elles n'appartiennent pas au même domaine.

La première concerne l'hospitalité et l'entraide.

La seconde concerne la justice et la protection d'une personne confrontée à un adversaire.

Cette différence influence la portée des enseignements.

Luc 11.5-13 conduit vers la confiance dans la bonté du Père.

Luc 18.1-8 met particulièrement en évidence la certitude de la justice divine et la nécessité de ne pas abandonner la prière.

4.7. La résistance initiale des personnages sollicités

Les deux paraboles présentent une réponse initialement défavorable.

Dans Luc 11.7, le voisin invoque la porte fermée et le repos de ses enfants.

Dans Luc 18.4, le juge refuse pendant un certain temps de répondre à la veuve.

Cependant, les raisons de cette résistance diffèrent.

Le voisin présente des difficultés pratiques.

Le juge manifeste une indifférence morale explicitement soulignée par Jésus.

Il serait donc incorrect d'assimiler complètement les deux personnages.

Le voisin n'est pas décrit comme un homme qui ne craint pas Dieu ou qui méprise les autres.

Le juge, en revanche, est caractérisé par ces défauts.

Cette distinction doit être conservée dans toute comparaison.

4.8. L'audace dans la première parabole

Luc 11.8 emploie le terme grec *anaideia*.

Comme l'ont montré les annexes précédentes, ce mot évoque l'absence de retenue, l'effronterie ou une audace inhabituelle.

L'interprétation traditionnelle rapporte cette attitude à l'homme qui demande les pains.

Il ose solliciter son voisin malgré l'heure tardive.

Cependant, le récit ne décrit pas explicitement plusieurs demandes successives.

L'audace apparaît donc plus directement dans le comportement du personnage que dans une répétition prolongée.

Cette précision est importante pour distinguer les deux paraboles.

La première peut encourager la persévérance dans le cadre général de l'enseignement de Jésus.

Mais elle ne décrit pas aussi clairement que la seconde une demande renouvelée dans la durée.

4.9. La persévérance explicite de la veuve

Dans Luc 18.1-8, la persévérance constitue un élément central du récit.

La veuve revient demander justice.

Le juge refuse pendant un certain temps.

Il finit cependant par décider d'intervenir.

Luc présente explicitement cette parabole comme un enseignement sur la nécessité de prier sans se décourager.

La répétition des démarches appartient donc directement à la structure narrative.

Cette différence permet de préciser le rôle respectif des deux passages.

Luc 11.5-8 met particulièrement en évidence une demande audacieuse.

Luc 18.1-8 présente clairement une demande persévérante.

Les deux attitudes peuvent se compléter, mais elles ne doivent pas être confondues.

4.10. Le raisonnement fondé sur le contraste

Les deux paraboles utilisent un raisonnement dans lequel une situation humaine imparfaite prépare une affirmation concernant Dieu.

Dans Luc 11, un voisin finit par accorder une aide malgré les difficultés.

Jésus affirme ensuite que le Père céleste donne ce qui est bon à ceux qui le lui demandent.

Dans Luc 18, un juge injuste finit par rendre justice à une veuve.

Jésus souligne alors que Dieu fera justice à ses élus qui crient vers lui jour et nuit.

Le raisonnement repose sur un contraste.

Si une personne imparfaite peut finalement répondre favorablement, la confiance dans la bonté et la justice de Dieu possède un fondement bien supérieur.

Il serait donc erroné de considérer le voisin ou le juge comme des représentations complètes du caractère divin.

Jésus ne cherche pas à attribuer leurs défauts à Dieu.

Il utilise précisément leurs limites pour faire ressortir la supériorité divine.

4.11. La bonté divine et la justice divine

Les conclusions des deux paraboles présentent des accents théologiques distincts.

Luc 11.13 met l'accent sur la bonté du Père céleste et sur le don du Saint-Esprit.

Luc 18.7-8 insiste sur la justice que Dieu rendra à ses élus.

La première parabole appartient donc principalement à un enseignement sur la confiance filiale.

La seconde souligne la fidélité de Dieu envers ceux qui attendent son intervention juste.

Ces deux dimensions ne s'opposent pas.

La bonté et la justice appartiennent toutes deux au caractère divin.

Cependant, les passages ne doivent pas être réduits à une formule identique.

Chacun apporte une contribution particulière à la compréhension biblique de la prière.

4.12. Le problème du délai

La question du temps apparaît différemment dans les deux récits.

Dans la parabole de l'ami importun, la demande intervient au milieu de la nuit.

Le récit ne précise pas combien de temps s'écoule avant que le voisin se lève.

Dans celle de la veuve, le juge refuse explicitement pendant un certain temps.

Le délai appartient donc à la progression narrative.

Luc 18.7-8 évoque ensuite la justice divine et la question de son intervention.

Ce passage doit être compris dans le contexte de l'attente du Fils de l'homme.

Il ne constitue pas une promesse selon laquelle toutes les difficultés personnelles disparaîtront immédiatement.

La persévérance demeure nécessaire précisément parce que les disciples peuvent être confrontés à l'attente.

4.13. La question finale concernant la foi

La parabole de la veuve se termine par une interrogation particulièrement importante :

« Mais, quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ? » (Luc 18.8).

Cette question dépasse la seule situation judiciaire racontée.

Elle relie la persévérance dans la prière à la fidélité des disciples dans l'attente de la venue du Fils de l'homme.

Le problème n'est donc pas uniquement de savoir si une demande recevra une réponse.

Il concerne également la capacité des croyants à maintenir leur confiance dans la durée.

Cette dimension n'est pas formulée de la même manière dans Luc 11.5-13.

La première parabole encourage les disciples à demander avec assurance.

La seconde les exhorte à demeurer fidèles malgré les délais et les difficultés.

4.14. Les risques d'une assimilation excessive

Le rapprochement des deux paraboles peut conduire à plusieurs erreurs.

La première consiste à considérer que le voisin de Luc 11 possède nécessairement les mêmes défauts que le juge de Luc 18.

La deuxième consiste à supposer que l'homme demandant du pain répète sa demande aussi souvent que la veuve.

La troisième consiste à réduire les deux récits à une méthode permettant d'obtenir satisfaction par l'insistance.

Ces conclusions ne respectent pas suffisamment les différences entre les textes.

Dans les deux cas, Jésus encourage la confiance dans la prière.

Cependant, il ne présente pas Dieu comme un personnage injuste ou indifférent.

La persévérance ne sert pas à transformer le caractère de Dieu.

Elle manifeste la fidélité du croyant envers celui dont la bonté et la justice sont déjà affirmées.

4.15. Tableau comparatif des deux paraboles

ÉLÉMENT	L'AMI IMPORTUN	LA VEUVE ET LE JUGE INJUSTE
Référence	Luc 11.5-8	Luc 18.1-8
Contexte	Enseignement sur la prière au Père	Attente de la justice divine et du Fils de l'homme
Personnage demandeur	Un homme accueillant un voyageur	Une veuve réclamant justice
Objet de la demande	Trois pains	Justice contre un adversaire
Personnage sollicité	Un ami ou voisin	Un juge injuste
Difficulté initiale	Heure tardive et repos familial	Refus du juge
Répétition explicitement décrite	Non	Oui, par la durée et le retour de la demande
Terme caractéristique	*Anaideia*	Exhortation à prier sans se décourager
Enseignement principal	Confiance et audace dans la demande	Persévérance et attente de la justice
Conclusion théologique	Bonté du Père et don du Saint-Esprit	Justice divine et fidélité jusqu'à la venue du Fils de l'homme

Ce tableau met en évidence la complémentarité des deux passages sans effacer leurs différences.

4.16. Les deux paraboles dans l'ensemble de l'enseignement de Jésus

Les deux récits doivent également être rapprochés d'autres paroles de Jésus sur la prière.

Matthieu 6.7-8 condamne l'idée selon laquelle la multiplication des paroles garantirait l'exaucement.

Matthieu 6.9-13 présente la prière adressée au Père.

Luc 11.9-13 encourage les disciples à demander avec confiance.

Luc 18.1-8 les invite à persévérer sans se décourager.

Enfin, la prière de Jésus à Gethsémané montre que la confiance demeure inséparable de la soumission à la volonté divine (Luc 22.42).

Ces passages forment un ensemble cohérent.

La prière chrétienne peut être audacieuse et persévérante.

Elle ne doit cependant pas devenir une tentative de contrainte.

Elle repose sur la bonté, la justice et la sagesse de Dieu.

4.17. Conclusion de l'annexe

La comparaison entre la parabole de l'ami importun et celle de la veuve devant le juge injuste permet de préciser deux dimensions complémentaires de la prière.

Dans Luc 11.5-8, Jésus présente une demande audacieuse formulée malgré des circonstances défavorables.

Dans Luc 18.1-8, il enseigne explicitement la nécessité de prier sans se décourager.

Les deux récits aboutissent à une réponse favorable, mais leurs personnages, leurs situations et leurs conclusions théologiques demeurent différents.

La première parabole met particulièrement en évidence la bonté du Père céleste.

La seconde souligne la certitude de la justice divine et la nécessité de maintenir la foi dans l'attente.

Leur enseignement commun ne consiste pas à présenter Dieu comme un être réticent qu'il faudrait convaincre.

Il invite les disciples à persévérer dans une relation de confiance avec celui dont la bonté et la justice dépassent les limites humaines.

Ainsi, l'audace et la persévérance ne constituent pas deux moyens de contraindre Dieu.

Elles expriment deux aspects d'une même confiance dans sa fidélité.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX514 - Le terme grec anaideia : audace, importunité et difficultés d'interprétation https://schilo.org/anx514-le-terme-grec-anaideia-audace-importunite-et-difficultes-dinterpretation/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX516 - « Demandez, cherchez, frappez » : les promesses de Jésus et le don du Saint-Esprit (Luc 11.9-13) https://schilo.org/anx516-demandez-cherchez-frappez-les-promesses-de-jesus-et-le-don-du-saint-esprit-luc-11-9-13/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx515-lami-importun-et-la-veuve-devant-le-juge-injuste-deux-enseignements-complementaires-sur-la-priere/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.